



**COVID : une prime de 1 000 € pour les personnels
des établissements et services de travail social et médico-social**

Poitiers, le 17 septembre 2020

Ce jeudi 17 septembre 2020, Bruno Belin et Valérie Dauge, respectivement Président et 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Vienne, ont rencontré une délégation de représentants syndicaux des établissements et services de travail social et médico-social de la Vienne pour la question du versement d'une prime COVID aux personnels de ces structures.

A l'issue des échanges, il a été convenu que l'implication de chacun dans la période de confinement se devait d'être reconnue au même titre que celle des personnels soignants et de l'aide à domicile. Bruno Belin et Valérie Dauge se sont engagés à autoriser les structures à verser une prime de 1 000 € à prendre sur leurs fonds propres.

Des négociations bilatérales avec chaque association permettront d'arrêter la participation financière du Département, notamment dans le cadre des CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens).

Une nouvelle rencontre est arrêtée mi-novembre pour faire le point de la situation.